

## La feuille de route francilienne 2007

Conformément à la réunion des formateurs franciliens moniteurs qui s'est déroulée le 21 octobre 2006, au colloque régional du 9 décembre 2006, et à l'avis de la MFF/Voile il a été décidé les agencements et les prescriptions régionales suivants :

### ORGANISATION DES FORMATIONS DE MONITEURS FEDERAUX

Toutes les formations en cours (stages B1/D1) devront être terminées avant le 1<sup>er</sup> août 2007 (la nouvelle démarche d'enseignement devra être intégré dans le cursus B1/D1)

La formation MF Croisière 2° sera poursuivie en 2007 suivant les anciennes procédures.

Les formations moniteurs devront être en conformité avec le règlement des diplômes, des qualifications et des formations (RDQF) de la FFVoile tel que validé par le conseil d'administration du 23 juin

Pour la délivrance des diplômes, le jury sera régional, composé conformément au RDQF d'au moins un responsable de formation moniteurs FFVoile (JF Talon-CTS), un titulaire de moniteur FFvoile expérimenté, un représentant des sportifs( B.Cressent-CTS), un employeur de moniteurs FFvoile et un représentant de la FFVoile (D.Bouchard)

. Trois réunions auront lieu : juin, septembre et novembre 2007

***Rappel de certaines dispositions nationales complétées par des agencements et des incitations régionales pour les centres de formation habilités***

#### UCT 1 (attestation de niveau technique)

- ✚ Seuls les niveaux techniques UCT 1.1 et 1.2 sont obligatoirement requis pour l'entrée en formation moniteur.
- ✚ Test d'entrée technique sur un seul support (UCT-1 : la durée de formation de 240h est donnée à titre indicatif pour acquérir le niveau V à partir d'un niveau classique d'autonomie de navigation)
- ✚ incitation régionale : le test UCT 1.2 doit comporte 3 types d'évaluation (QCM, oral et écrit (questions ouvertes).

#### UCT 2 (attestation d'une formation de conduite d'un bateau de plaisance à moteur)

- ✚ **incitation régionale** : la navigation s'effectuant dans nos clubs en mer, en plan d'eau fermé et en rivière, la ligue souhaite que les moniteurs soient titulaires des 2 certificats (côtier et rivière)
- ✚ Mer et plan d'eau fermé : vérification du certificat du permis côtier
- ✚ Rivière : vérification du certificat C
- ✚ L'UCT2 devra être acquise pour la certification "sécurité"

**UCT 3 (attestation d'une formation de conduite à tenir face à un accidenté  
nautique)**

- ✚ L'AFPS : attestation d'une formation de conduites à tenir face à un accidenté a été retenue.

**UCT 4 (attestation d'une formation à la communication à distance)**

- ✚ Attestation d'une formation à la communication à distance
- ✚ *incitation régionale* : préciser l'équipement utilisé.

**UCT 5 (attestation de capacité natatoire)**

- ✚ *Pour mémoire* : L'attestation des capacités natatoires doit être validée par un BNSSA ou BEESAN.

**HABILITATION**

- ✚ La liste des Centres de formation: CVSQ, CVESQ, ASVE, BPAL Jablines, BNO, VGA, CYC, UCPA / Vaires.

Diffusion :

- Michel DUCLOT
- Jacques CATHELINEAU
- Pierre MAHAUT
- Tous les formateurs franciliens de moniteurs

Fait à Paris, le 9 novembre 2006

Le rédacteur  
D.Bouchard